



Fédération Française de Gymnastique
Comité Régional de Champagne-Ardenne

Châlons en Champagne, le 7 mars 2007

Destinataires

- Formateurs régionaux Petite Enfance
- Auditeurs Régionaux Petite Enfance
- Evaluateurs Petite Enfance
- Titulaires de la certification Petite Enfance
- Clubs labellisés Petite Enfance
- Commission Régionale de Labellisation
- Commission Régionale Médicale
- Clubs

Action n° : 8.09

Objet : Formation Santé Nutrition pour section Petite Enfance

Madame, Monsieur, Mademoiselle,

Le Comité Régional de Gymnastique lance une action à destination des licenciés « Petite Enfance » âgés de 2 à 6 ans. La volonté est d'intégrer la dimension « Nutrition » aux séances Petite Enfance dans les clubs labellisés. Sensibilisation quant à l'éducation pour la santé et prévention de l'obésité chez les jeunes enfants sont les préoccupations du Comité Régional.

Extraits du dossier répondant à l'appel à projet lancé par le Groupement Régional de Santé Public et la Direction Régionale Jeunesse et Sports :

« Comme le stipule le deuxième programme national nutrition santé 2006-2010, la prévalence de surpoids et d'obésité croît rapidement en France, spécialement depuis le début des années 1990 (20 ans de retard sur les Etats-Unis) ; mais surtout elle apparaît de plus en plus jeune (16% des enfants en surpoids contre 5% en 1980) et frappe plus nettement les populations défavorisées (25% des enfants défavorisés). Une fois acquise, elle est très difficilement réversible.

Ce projet souhaite s'inscrire dans le Programme Régional de Santé Publique (PRSP) en tenant compte d'une des priorités régionales retenues qui est « Nutrition et Sport » avec son plan régional Nutrition Santé. Il est mis en œuvre par le Groupement Régional de Santé Publique (GRSP) présidé par le Préfet de Région, dirigé par la Directrice Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales (DRASS) et animé avec d'autres services de l'état comme Jeunesse et Sport et les acteurs de l'Assurance Maladies et des collectivités Territoriales. »

[...]

Il semble très intéressant de s'engager :

- à amener plus d'enfants de 2 à 4 ans au sein de nos clubs labellisés,
- de garder, voir encore augmenter ceux de 5 et 6 ans dans les clubs déjà labellisés,
- d'augmenter le nombre de clubs labellisés qui permettront à plus d'enfants de profiter d'une pratique gymnique adaptée et en toute sécurité dans le milieu urbain mais aussi dans le milieu rural,
- d'éduquer les enfants licenciés et leurs parents à la prise en compte d'un équilibre alimentaire.

[...]

Objectifs généraux (buts poursuivis)

- Prévenir l'obésité et ses conséquences par la pratique gymnique chez les enfants de 2 à 6 ans au sein des clubs labellisés « Petite Enfance » FFG et par une valeur ajoutée axée sur la nutrition.
- Lutter contre la sédentarité chez les enfants de 2 à 6 ans et la méconnaissance d'une alimentation équilibrée auprès des enfants et des parents.
- Permettre aux associations labellisées « Petite Enfance » FFG d'être club référencé auprès des professionnels de santé (pédiatres, médecins...) et sur les portails GRSP- CRES - CODES - DRJS -DDJS - CROS- CDOS
- Etre une structure déconcentrée de la FFG qui répond favorablement aux directives nationales par un projet de développement sur trois ans et qui impulse des bonnes pratiques physiques et alimentaires vers les comités départementaux de gymnastique (Ardennes, Aube, Marne, Haute Marne) mais surtout auprès des membres des clubs affiliés (cf annexe n°2 Projet de développement du Comité Régional de Gymnastique de Champagne Ardenne)

Dans le cadre de cette action, une formation axée sur la nutrition et l'éducation pour la santé se déroulera

**Samedi 17 et dimanche 18 mars
De 10h à 12h30 et de 13h30 à 17 h 30
(accueil à partir de 9h30 samedi 17 mars)
Au Comité Régional de Gymnastique
50 boulevard Justin Grandthille
A Châlons en Champagne**

Elle est à destination des formateurs régionaux Petite Enfance et de tous les Animateurs des activités Gymnique Petite Enfance voire auditeurs, évaluateurs ou membre des Commission Régionales de Labellisation et Médicale qui souhaitent s'investir dans ce projet. A l'issue de ce week-end, un groupe de travail sera mis en place, pour expérimenter, jusqu'en juin 2007, les outils élaborer lors de cette formation. Les clubs d'appartenance de ces personnes pourront devenir « club pilote » dans la mise en place de cette action. L'objectif est de mettre en place ces outils dans les sections Petite Enfance des clubs de la région à partir de septembre 2008.

Comité régional de gymnastique de Champagne Ardenne
Secrétariat général, 50 Boulevard Justin Grandthille – 51000 Châlons en Champagne
Tél : 03 26 69 18 42 – Fax : 03 26 21 61 30
e-mail : gym.champagneardenne@wanadoo.fr
Site : www.champagneardenne-ffgym.com

Cette formation est réalisée par les formateurs du Collège Régional d'Education pour la Santé (CRES) et Comité d'Education pour la Santé (CODES)

Contenu :

Samedi

- Concepts d'éducation pour la santé
- Animation en éducation pour la santé
- Apports autour de la nutrition

Dimanche

- Présentation des différents outils autour de l'alimentation et de la Petite Enfance
- Construction de séances d'animation autour de la nutrition en groupe et élaboration d'outils d'évaluation de séance

Vous trouverez ci-joint le bordereau d'inscription à retourner au Comité Régional avant le jeudi 15 mars.

Si vous souhaitez toute autre information, n'hésitez pas à nous contacter.

Salutations sportives.

L'Assistante Technique Régionale
Marie Lecomte

Copie : Bureau



BORDEREAU D'INSCRIPTION

Fédération Française de Gymnastique
Comité Régional de Champagne-Ardenne

A retourner avant le 15 mars 2007

Action n° : 8.09

Intitulé : Formation Santé-Nutrition Petite Enfance

Association :

NOM - PRENOM
-
-
-

Aucun frais pédagogique n'est demandé pour cette formation. Celle-ci peut être mise en place grâce au dépôt d'un dossier de demande de subvention répondant à l'appel à projet lancé par le Groupement Régional de Santé Publique et la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports. Les participants devront s'organiser par leur propres moyens pour les repas et l'hébergement éventuel.

Pour tout désistement dans les 7 jours précédant l'action sans raison valable (blessure, maladie), les frais pédagogiques sont dus et les frais d'hébergement ou de repas sont dus s'ils sont facturés au comité régional par la structure d'accueil.